



## MAIRIE 21150 MÉNÉTREUX LE PITOIS

### SÉANCE DU 23 AOÛT 2024

Le vingt-trois août deux mil vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

**Présents** : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, FIORUCCI Yvon, PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume, VERRIERE Henri, Mesdames ARFEUX Fanny, GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette et JEROME Michèle.

**Absents et excusés** : Messieurs DURET Gérard et VAUTRAIN Yoann  
Monsieur DURET Gérard a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.  
Monsieur VAUTRAIN Yoann a donné procuration à Monsieur VERRIERE Henri.

**Secrétaire de séance** : Madame GUIDON Muriel.

#### Approbation du compte rendu du 14 juin 2024

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 juin 2024 par les membres du conseil, à l'unanimité.

#### Aménagement des trottoirs route de Montbard côté pair (dossier joint).

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2024, nous avons confié la maîtrise d'œuvre au cabinet de géomètre expert Hubert VIARD pour l'aménagement et la réfection des enrobés sur les trottoirs côté pair route de Montbard suite à l'enfouissement des réseaux électriques. Après rencontre sur place avec le géomètre en mai pour l'étude du projet, nous avons demandé de réaliser les entrées de cours en béton désactivé, de remettre des espaces verts sur les parties les plus larges des trottoirs et de garder une bande en enrobé pour le cheminement des piétons et le stationnement. Une esquisse lui a été rapportée le 10 juillet.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 120 991.00 € HT avant appel d'offre pour une longueur d'environ 842 ml. Un dossier de demande de subvention auprès du département au titre du plan Marshall/voirie communale Côte-d'Or peut nous permettre d'obtenir une subvention de 30 000 € maximum.

Le maire précise que le dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tard le 30 septembre.

Modifications par rapport aux trottoirs actuels :

Plan 1 et 2 : les places de parking sont supprimées,

Après étude des plans par les membres du conseil municipal, des modifications seront à demander au cabinet de géomètre expert Hubert VIARD

Plan 3 : entre le n°18 et n°20, prévoir une bordure en herbe afin que les véhicules ne puissent pas stationner car la visibilité est réduite à cet endroit qui se situe dans le virage.

Plan 2 : prévoir un espace vert en plus vers le bac à fleur rue de l'Étang.

Plan 4 : prévoir un caniveau d'eaux pluviales au niveau du garage vers le chemin qui remonte sur Ménétreux village.

Mme Bernadette HUBERT trouve dommage que les trottoirs rue du Pré-Bonneau et rue de l'Étang ne soient pas inclus dans le projet.

Un devis sera demandé pour le sablage de ceux-ci.

#### SICECO : changement des luminaires sodium haute pression par des leds.

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu du SICECO un courrier qui nous propose de généraliser le remplacement des lampes d'ancienne génération sodium haute pression par des lampes de substitution LED dans tous les luminaires récents compatibles avec cette modification.

Le changement de source permet une économie d'énergie estimée souvent supérieure à 50%

Exemple sur la commune : en 2017 pour la rue des Vignes blanches 5017 kW à l'année était nécessaires pour l'éclairage public. Après enfouissement des réseaux électriques et passage en Leds : 3857 kW soit une économie d'énergie de 1160 kW à l'année.

Sur la commune le SICECO a identifié 14 luminaires susceptibles d'être ré-équipables avec ces nouvelles sources.

Le maire précise que le SICECO subventionne à 25% cette opération qui peut être inscrite en investissement. Coût estimé pour la commune 14x70€ = 980 €.

Le SICECO précise que le temps de retour sur investissement serait inférieur à 2 ans.

Cette proposition doit être confirmée lors d'une visite de terrain sur place afin d'identifier d'éventuels travaux complémentaires à réaliser.

Le maire propose de contacter le SICECO afin qu'il vienne sur place pour une étude approfondie et de réaliser cette opération en 2025.

Le maire informe l'assemblée qu'il a fait une comparaison sur le bilan de l'éclairage public et présente un tableau récapitulatif :

Bilan :

Consommation annuelle en 2016 : 45 804 kWh.

Consommation annuelle en 2021 : 42 327 kWh après le remplacement de nombreuses rues par des leds et avant l'extinction de l'éclairage public la nuit soit une économie d'énergie de 3 477 kWh.

Bilan de l'extinction de l'éclairage public la nuit de 23h à 5h :

Consommation annuelle en 2021 : 42 327 kWh pour un coût de 6 164.28 €

Consommation annuelle en 2023 : 17 582 kWh (en année pleine) pour un coût de 2 531.52 € soit une économie de 24 745 kWh et une réduction de la facture de 3 632.76 €.

#### **Bilan des 2 opérations (passage de nombreux éclairage en leds et extinction de l'éclairage public la nuit) :**

Consommation annuelle en 2016 : 45 804 kWh pour un coût de 6 219.94 €.

Consommation annuelle en 2023 : 17 582 kWh pour un coût de 2531.52 €.

Soit une économie d'énergie de 28 222 kWh et une réduction du coût de 3 688.42 €.

#### **Point sur la pétition reçue en mairie sur l'invasion des mouches.**

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu en mairie le 7 août un courrier concernant une pétition organisée par Mme RICHARD, sur l'invasion de mouches subie par une partie du village depuis le 21 juin environ et qui a pris de l'ampleur le week-end du 30 juin. Le maire précise qu'il a reçu un appel téléphonique d'une personne qui se plaignait aussi des mouches et qu'il a reçu en mairie M. et Mme RICHARD et leur fils, la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet avec en point commun de tous accuser M. Flavio PY, propriétaire de la bergerie rue de la Fontaine. Pour réponse, il leur a dit que cela pouvait aussi provenir de nids de mouches qui peuvent se trouver n'importe où et avant de faire des accusations gratuites il faudrait en être sûr. Il a aussi précisé que l'année passée la bergerie était déjà là et nous n'avions pas eu d'invasion de mouches. Le maire précise qu'il a rencontré à la bergerie M. PY et qu'il a constaté qu'il n'y avait pas d'invasion de mouches du moins pas plus que dans le village.

Le maire précise que le 16 juillet, il a pris contact avec les services de la Direction Départementale de la Protection de la Population afin de leur demander s'ils pouvaient organiser un contrôle de l'exploitation. La DDPP lui a conseillé d'investiguer dans les alentours type bois, pour voir s'il n'y aurait pas, par exemple, des dépôts d'ordures sauvages ou bien des dépôts d'animaux en décomposition car la présence de la bergerie ne justifie pas pour eux cette invasion de mouches.

Le maire donne lecture de la pétition à l'assemblée et précise que Mme RICHARD a arrêté la pétition lorsqu'elle a su qu'il avait contacté la DDPP.

Cette pétition comporte 38 signatures dont plusieurs personnes qui n'habitent même pas la commune !

Le maire précise que depuis l'orage du 4 août il n'y a plus de mouches bien que la bergerie soit toujours là et que M. PY n'ait pas changé sa méthode d'entretien de la bergerie.

Le maire propose à l'assemblée d'organiser en septembre une réunion entre les personnes intéressées (sur inscription) et l'éleveur qui après toutes ces accusations gratuites tient à expliquer ses obligations en matière d'hygiène, sa méthode de travail etc...

#### **Point sur l'orage du 4 août.**

Le 4 août, un très gros orage avec d'importantes averses de pluie, entre 40 à 50 mm d'eau tombée en l'espace de 20 minutes a touché le village, provoquant plusieurs dégâts. L'effondrement d'une partie du talus dans le fossé rue de la Fontaine vers les bâtiments RENAUD l'a bouché et une partie de l'eau s'est déversée sur la route. Goudron soulevé à plusieurs endroits rue de la Fontaine, saignées sur les trottoirs rue de la Fontaine, rue des Lilas, Grande rue, sable des chemins d'accès aux habitations rue des Vignes Blanches descendu sur la route, d'importantes saignées sur le chemin des Herbues, eau rentrée dans quelques habitations et dans la salle Louis Buffy.

Le maire remercie les membres du conseil présents ce jour-là et la secrétaire qui ont aidé à la remise en état de tous ces désagréments et remercie aussi Messieurs Flavio et Jean Paul PY qui sont venus spontanément nous aider à remonter le sable chez les habitants touchés, remettre le sable sur les trottoirs rue des Lilas et sur l'aire de jeux.

Le maire précise qu'il a téléphoné à la préfecture, le lundi 5 août afin de savoir si la commune pourrait être éventuellement reconnue en catastrophe naturelle, mais les dégâts ne sont pas assez importants.

Le maire informe qu'il a prévenu les services du département qui sont intervenus très rapidement pour entreprendre la réfection des trous rue de la Fontaine, qu'il a demandé à la SARL BEZY de curer le fossé rue de la Fontaine et de déboucher l'entrée de la buse chemin des Hâtes vers le surpresseur.

Coût de cette opération : 708 € TTC.

#### **Point sur la division parcellaire du terrain Jacob.**

Le maire informe l'assemblée de la réception du projet de division parcellaire du terrain JACOB rue des Vignes Blanches et de l'implantation des bornes.

Il rappelle qu'actuellement la superficie de la parcelle AD 73 est de 1107m<sup>2</sup> et la parcelle AD 311 est de 397m<sup>2</sup> soit un total de 1504 m<sup>2</sup>.

La commune réserve une parcelle de terrain sur le côté et à l'arrière du hangar afin d'y créer une plateforme de stockage de 10 mètres de largeur, un chemin d'accès à cette plateforme d'une largeur de 4 mètres ainsi que le petit parking qui est le long de la rue des Vignes Blanches.

Après bornage du terrain, la surface à vendre représente une superficie de 1148 m<sup>2</sup>

Le cabinet de géomètre expert Hubert VIARD va procéder à la demande de division parcellaire et du certificat d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** le prix de mise en vente du terrain « Jacob » d'une superficie restant de 1148 m<sup>2</sup> à 35 € le m<sup>2</sup> ;

**CHARGE** le maire de l'exécution de cette décision.

#### **Point sur la situation de l'agent communal en arrêt.**

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait missionné le docteur Aldo MORRONE, rhumatologue, de déterminer si notre agent communal pourra reprendre un jour son travail sans contrainte ou alors d'évaluer son taux d'IPP, de préciser si les soins qu'il a en ce moment sont bien consécutifs à son arrêt de travail.

Le lundi 10 juin l'agent communal avait rendez-vous à la médecine du travail dont la conclusion est :

- soins et arrêt à poursuivre dans le cadre de la rechute d'un accident survenu en service.

Le 10 juillet, la commission plénière du Centre de Gestion s'est réunie pour valider les conclusions de l'expertise du docteur MORRONE soit :

la prolongation des arrêts et soins du 1er décembre 2023 au 28 mai 2024, IPP de 16% imputable au service, date de consolidation le 28 mai 2024, arrêts et soins post consolidation.

Le maire lit à l'assemblée le courrier reçu 20 juin de l'agent communal qui demande de passer en maladie professionnelle dans la fonction publique.

Le maire informe l'assemblée qu'il va demander au Centre de Gestion et à notre assurance Gras-Savoie la suite à donner à ce courrier.

#### **Organisation de la journée du 19 octobre pour Octobre Rose.**

Le maire rappelle à l'assemblée que le samedi 19 octobre au matin, le Montbard Auxois Club Triathlon avec l'office du tourisme organise sur la commune un entraînement découverte pour Octobre Rose.

M. Benoît BUFFET a envoyé un projet de déroulement de la journée avec trois parcours : 5 kms, 7.5 kms et 10 kms auquel tout le monde pourra participer, de la manière qu'il voudra et pourra : marche, course à pied ou à vélo.

L'accueil des participants aura lieu à 9h30, le pot de l'amitié sera offert par la commune vers 12h.

#### **Informations et questions diverses.**

##### **Extincteurs :**

Le maire informe l'assemblée qu'il a fait intervenir sur place la société PARENT pour la vérification des extincteurs de la commune.

Après avoir fait le tour des différents bâtiments communaux, il s'avère qu'il manquait des extincteurs spécifiques dans des locaux (chaufferie, cuisine, tableaux électriques).

Au total 5 nouveaux extincteurs ont été installés pour un montant de 691.20 €, comprenant la vérification des autres extincteurs et 1 registre de sécurité.

Le maire précise qu'une demande de participation financière a été demandée auprès de GROUPAMA qui subventionne ces achats.

##### **Décoration de Noël :**

Le maire informe l'assemblée qu'un devis pour le renouvellement des décorations lumineuses suite à la pose de nouveaux lampadaires route de Montbard a été demandé à la société DECOLUM.

Le montant du devis pour 11 décorations s'élève à 3 327.50 € HT.

Le maire précise que les anciennes décorations ne seront pas reprises par la société, la commune essaiera de les

revendre à une autre collectivité.

### **Réfection du logement communal 10 rue du Pâtis : point sur les travaux.**

Le maire informe l'assemblée que cette semaine, avec une partie du conseil municipal, les tomettes, la chape, les radiateurs, le circuit de chauffage et une partie des papiers peints ont été démontés et évacués.

La société STEPHAN nous rachète les tomettes, les radiateurs, la cheminée qui restent dans le logement.

Les travaux doivent commencer en septembre.

### **Transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » à la COPAS.**

Le maire rappelle à l'assemblée que la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences eau et assainissement vers les communautés de communes est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La réunion de lancement du transfert de cette compétence a eu lieu le 27 juin. Le Cabinet VERDI INGÉNIERIE a été retenu pour l'accompagnement complexe de ce dossier qui a pour mission aussi de chiffrer deux propositions de coût, 1 en régie et 1 en délégation de service à une société privée.

La compétence eau et assainissement comprend les captages, le stockage, le traitement et la distribution et l'assainissement de la collecte au traitement. Tous les ouvrages et les canalisations deviennent propriété de la COPAS. Seule la défense incendie n'est pas concernée par cette loi.

Le souhait des élus de la COPAS serait de rester en régie plutôt que de donner cette délégation de service à une société privée.

Plusieurs questions se posent :

En régie comment va tourner le service ? embauche de personnel qui s'occupera de tout ou si une partie du fonctionnement restera aux communes par une délégation de compétence ?

Reste à savoir que va devenir le personnel qui s'occupe dans les communes de l'eau et de l'assainissement.....

Le 1<sup>er</sup> budget eau et assainissement de la COPAS doit être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Comment sera t'il alimenté ?

2 solutions possibles :

- soit un nouveau budget qui commence de 0 €,
- soit il sera alimenté par le versement à la COPAS de l'excédent de la section investissement des budgets eau et assainissement des communes en sachant que la conséquence de l'une ou l'autre solution sera le prix du m<sup>3</sup> facturé aux habitants.

Le coût du m<sup>3</sup> et des parts fixes de l'eau et de l'assainissement seront les mêmes pour tous les habitants de la COPAS ce qui va poser le problème de l'harmonisation de ces prix en sachant qu'à l'heure actuelle rien que pour l'eau potable, la différence entre les communes va de 1 € à plus de 3 € le m<sup>3</sup>. Une proposition de lissage sur plusieurs années pourra être envisagée.

### **Mutuelle communale :**

Le maire informe l'assemblée que Natacha FIJEAN et Nina BORNIER, représentantes du groupe AXA assurances ont tenu une réunion d'information sur leur mutuelle le 21 juin à la salle Louis BUFFY : 6 personnes ont assisté à cette réunion très intéressante. La proposition de réduction de 20% pour les habitants de la commune sur leurs tarifs a été confirmée.

À la fin de la réunion, plusieurs personnes ont pris rendez-vous pour avoir un devis personnalisé.

### **Mairie : plafond secrétariat.**

Le maire informe l'assemblée que, suite à une infiltration d'eau provenant de la noue de la toiture bouchée par de la mousse, une partie du plafond du secrétariat est tombé. Une déclaration de sinistre a été faite à notre assurance qui prendra la réfection du plafond en charge.

Le maire précise qu'il faut aussi faire revoir la noue de la toiture. Un devis sera demandé.

### **Schéma directeur d'alimentation en eau potable.**

Le maire informe l'assemblée que le cabinet VERDI interviendra sur la commune pour la mise à jour des plans du réseau d'alimentation en eau potable du 12 au 17 septembre. Le maire précise que les bouches à clés enterrées devront être dégagées.

½ journée à 1 journée supplémentaire du technicien pourra être demandée pour le détail de certaines zones compliquées.

### **Vanne château d'eau.**

Le maire informe l'assemblée que le nettoyage du château d'eau de la commune n'a pu avoir lieu le 5 juin. La vanne de vidange étant défectueuse, il faut procéder à son remplacement.

Le devis demandé à la SARL TP BEZY s'élève à 935 €HT. Les travaux seront réalisés en septembre et le nettoyage du château d'eau pourra être réalisé.

**Bilan du 14 juillet :**

Nombre de participants : 136 personnes.

dépenses : 2 035.75 € recettes : 1 10000 €

Prix de revient / personnes : 6.88 €

**Bilan du fleurissement de la commune.**

Fleurs : 1 973.07 € + Arbres : 660.50 €

**SGC de Venarey les Laumes (perception)**

Le maire informe l'assemblée que suite au départ en retraite de Christine SAVARD, son adjointe Solène CACO a assuré l'intérim depuis le début de l'année.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, M. Mathieu LADAM, inspecteur principal des finances publiques prendra la responsabilité du SGC de Venarey-Les Laumes à la place de Mme Christine SAVARD.

**Tags sur les bacs à fleurs route de Montbard :** les tags ont été nettoyés par la société Pro Décap, pour un montant de 540 € TTC.

**Marquages au sol route de Montbard, rue de l'Étang, rue du Pâtis :** la société Signature vient d'intervenir pour la réfection des marquages au sol (passage piétons, zebra pour l'arrêt de bus et cédez le passage).

**Percolateur :** le percolateur de la salle Louis Buffy ne fonctionne plus. Après démontage par Yoann VAUTRAIN, il s'avère que le montant des pièces détachées s'élève à environ 231€ TTC.

Le maire précise qu'il en a commandé un neuf de même capacité chez Henri Julien pour la somme de 163.20€ TTC

**PLUi.** Réunion des maires le 4 septembre pour la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Les conseils municipaux devront délibérer avant le 25 septembre.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 20 septembre 2024.

**Fin de séance à 23 heures 45 minutes.**